



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Soutien financier à l'accueil d'un événement international

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est devenu une destination touristique prisée dont le potentiel est désormais reconnu et s'accompagne d'une montée en puissance significative.

Les sites et équipements de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin permettent l'organisation d'événementiels de prestige : Le Festival Arts et feux de la Sainte Barbe (50 000 visiteurs), le meeting international d'athlétisme (5 000 spectateurs et retransmission TV internationale), le relais de la flamme olympique, Le Tour le France, ...

Dans le sillage des Jeux Olympique de Paris, qui vont générer un développement touristique très conséquent sur tout l'hexagone, notre territoire a l'opportunité d'accueillir un nouvel événement de rang international : le championnat du monde de triathlon indoor. Ces championnats sont vecteur de rayonnement et d'attractivité et généreront de fortes retombées économiques.

En effet, l'organisation d'un tel événement sur 4 jours engendrera des réservations hôtelières pour les équipes techniques et athlètes représentant 800 nuitées (Louvre Lens, Aréna, Apollo, B&B). Le public attendu sera à 30% issu de pays européens (Anglais, Suisses, Allemands, Belges), 20% de spectateurs proviendront d'Ile-de-France et 10% d'autres régions à la recherche d'hébergements (hôtellerie, chambre d'hôtes, aires de camping-cars) et de restauration.

Cet événement permettra de mettre en avant le tissu économique. Les entreprises pourront ainsi s'essayer sur la piste et dans le bassin d'eau couvert, exclusivement réservés pour l'occasion. En soirée des temps spécifiques seront organisés à destination et avec le monde économique.

L'image de la CALL sera directement associée à la manifestation en amont et lors des 4 jours notamment sur l'ensemble des supports et avec la diffusion de films promotionnels.

La CALL disposera de 250 places libres qu'elle pourra mettre à disposition des communes ainsi qu'une cinquantaine de places VIP et Ultra VIP.

Enfin, la journée du jeudi sera consacrée à l'accueil de notre jeune public en étant dédiée aux scolaires.

Cet événement aura lieu au stade couvert de Liévin et sera organisé par l'association triathlon de Liévin. Celle-ci a besoin pour réussir son événement d'un budget de 484 000€, cofinancé en partie par la Région, le Département et la commune. La CALL y est sollicitée pour 80 000€ soit 16,52% du montant total de l'opération.

Il est proposé que la CALL accompagne ce grand rendez-vous mondial, qui n'aura probablement lieu qu'une fois sur l'agglomération, et eu égard à l'importance de cette manifestation tant au niveau de ses retombées générées sur l'économie touristique (à quelques semaines de l'ouverture des jeux olympiques et du passage de la flamme sur notre territoire) que pour le renforcement de l'attractivité de notre destination touristique, sportive et culturelle.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 80 000 € à l'association Triathlon de Liévin dans le cadre de l'organisation des championnats du monde de triathlon à l'Aréna Stade Couvert de Liévin du 27 au 31 mars 2024.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 80 000 € seront prévus au Budget Primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D2

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Suite à la publication du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable et de le présenter préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Mis en œuvre depuis plusieurs années au sein de notre collectivité, ce rapport porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Les différentes thématiques constituant le rapport :

A) Le fonctionnement interne des services :

- une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes,
- la mutualisation avec les communes.

B) Les actions menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et envers sa population :

- une politique de mobilités attractive et engagée,
- une politique économique durable,
- une politique des services urbains et d'écologie urbaine,
- une politique de communication, sensibilisation et de cohésion sociale,
- une politique d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité du territoire, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- une politique de l'habitat durable au service du développement urbain,
- une politique de développement territorial durable,
- la gouvernance au sein de l'agglomération de Lens-Liévin.

Le rapport rend compte et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable au travers de ses 5 finalités :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération sur les actions menées pour la période couverte par le deuxième semestre 2022 et le premier semestre 2023 et concerne la préparation du budget 2024.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 31/01/2024

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière de Développement Durable, pour la période couverte par le deuxième semestre 2022 et le premier semestre 2023, préalablement au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D3

DEVELOPPEMENT DURABLE

Engagement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le processus de labellisation "Climat Air Energie"

Afin d'accélérer et d'accompagner la transition écologique des collectivités, l'ADEME a créé son programme « Territoires en Transitions » basé sur deux labels : Climat-Air-Energie et Economie Circulaire. Le label Climat Air Energie valorise les collectivités qui s'engagent dans un processus d'amplification et d'amélioration continue de leur politique énergétique et écologique. Les collectivités souhaitant s'engager en faveur de l'obtention du label doivent alors suivre un processus normalisé sur une période de 4 années et composé des étapes suivantes :

- la Communauté d'Agglomération s'engage tout d'abord dans une étape préparatoire en produisant un pré-diagnostic et en organisant une réunion avec les services de l'ADEME. L'outil de pré-diagnostic est mis à disposition à titre gracieux. A terme, l'engagement de la collectivité et de l'ADEME est formalisé via une convention de partenariat pluriannuelle.
- la Communauté d'Agglomération sélectionne via un appel d'offres un conseiller « Territoires en Transitions » (AMO d'un montant moyen de 45 000 € TTC sur la durée de la convention, subventionné jusqu'à 70 % par l'ADEME) qui l'accompagne durant les 4 années du processus de labellisation. En premier lieu, il accompagne la collectivité afin de mettre en place une organisation en mode projet ainsi qu'une gouvernance transversale adaptée au pilotage du projet.
- sur la base d'un référentiel d'évaluation (plateforme en ligne Territoires en Transitions), le conseiller assiste la collectivité afin de réaliser une évaluation de sa politique climat-air-énergie. Un programme opérationnel regroupant les opérations climat-air-énergie de la CALL est ensuite élaboré.
- durant les 4 années couvertes par l'accompagnement, la Communauté d'Agglomération met en œuvre le programme opérationnel et suit les résultats en continu. Le conseiller réalise alors une visite annuelle afin d'évaluer et d'orienter si besoin la mise en œuvre du programme.
- à l'issue des 4 années, la CALL a la possibilité de candidater à différents niveaux du label selon ses résultats :
 - Label 2 étoiles pour plus de 35% de son potentiel d'actions mis en œuvre,
 - Label 3 étoiles pour plus de 50% de son potentiel d'actions mis en œuvre,
 - Label 4 étoiles pour plus de 65% de son potentiel d'actions mis en œuvre,
 - Label 5 étoiles pour plus de 75% de son potentiel d'actions mis en œuvre.

Un audit est alors réalisé par un auditeur national afin de confirmer les résultats du conseiller. En cas d'acceptation du dossier, le label est décerné uniquement si la collectivité s'engage à améliorer le pourcentage de mise en œuvre de son programme opérationnel au cours des 4 années suivantes. A minima, l'engagement de la collectivité est réévalué tous les 4 ans.

Le processus de labellisation « Territoires en Transitions » représente donc une opportunité afin de structurer une politique climat-air-énergie ambitieuse et volontaire à l'échelle des compétences de la Communauté d'Agglomération. Il permet ainsi de :

- construire un plan d'actions Climat Air Energie cohérent avec la réalité en territoire en identifiant les points forts et les marges de progression de la CALL, en corrélation avec le PCAET élaboré en parallèle,
- s'engager dans un processus d'amélioration continue de la compétence climat-air-énergie avec l'ensemble des élus et des services de la CALL,
- disposer d'un outil de suivi structurant pour la compétence climat-air-énergie de la collectivité, qui bénéficiera au pilotage du PCAET,
- permettre la reconnaissance au niveau national de l'engagement du territoire en faveur de la transition écologique et énergétique,
- intégrer un réseau d'acteurs permettant une montée en compétence de la démarche menée par la Communauté d'Agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 31/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'engager la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans la démarche de labellisation « Climat-Air-Energie » du programme Territoire Engagé Transition Ecologique.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 45 000 € sur 4 ans (soit 11 250 € annuels) seront proposés au budget primitif 2024 sur l'imputation : service Environnement /Programme Prestation Élaboration Plan Climat/Opération Label Climat Air Énergie /Ligne de crédit 11497.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D4

DEVELOPPEMENT DURABLE

Règlement intérieur de la déchèterie de Souchez

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et poursuit l'extension du réseau de déchetteries. Dans ce cadre, elle a construit une nouvelle déchetterie fixe, sise route de Carency à Souchez.

Elle sera ouverte le lundi, le mercredi, le vendredi, le samedi et le dimanche matin aux particuliers résidant sur le territoire de la CALL.

Le nombre de passage en déchetterie ne sera plus limité mais la présentation de la carte reste obligatoire.

Par le biais d'un marché d'exploitation, ce nouvel équipement est exploité par l'entreprise SUEZ depuis le 3 janvier 2024, pour une durée de près de 5 ans.

Le règlement intérieur propre à cette déchetterie a donc été rédigé. Il permet d'établir clairement les modalités d'utilisation de l'équipement.

Ce document sera affiché de manière visible sur le site.

Le règlement intérieur reprend notamment :

- Les différentes conditions d'accès au site et horaires d'ouverture,
- Les caractéristiques des déchets acceptés,
- Les obligations d'usage du site,
- Les éventuelles sanctions et poursuites en cas de non respect du règlement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 31/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le règlement intérieur de la déchetterie de Souchez.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D5

DEVELOPPEMENT DURABLE

Signature des contrats relatifs à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

La loi AGECE publiée le 10 février 2020 prévoyait la mise en place d'une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) du Bâtiment. Quatre éco-organismes ont été agréés par l'Etat par arrêté le 17 février 2023 pour organiser cette filière PMCB (Produits et Matériaux issus de la Construction et du Bâtiment) :

- Ecominero,
- Ecomaison,
- Valobat,
- Valdélia.

L'objectif principal est de réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte pour une reprise sans frais de ces déchets et une densification des points de collecte, tout en développant le réemploi et la valorisation de ces déchets.

L'ensemble est coordonné par un organisme, l'OCAB, Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière Bâtiment, chargé notamment de :

- mettre en place un guichet unique offrant aux détenteurs de déchets du bâtiment un accès simplifié aux différents services de la reprise des déchets,
- formuler une proposition de maillage territorial commun aux éco-organismes,
- formuler une proposition de contrat-type unique, destiné aux collectivités qui assurent la reprise des déchets du bâtiment dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Les principaux flux concernés par cette filière sont les suivants :

- Les inertes,
- Le plâtre,
- Les métaux,
- Le bois,
- Les plastiques,
- Les menuiseries vitrées.

En complément des points de collecte des déchets issus de PMCB qui peuvent être des déchetteries privées (professionnelles), des points de reprise chez les distributeurs de matériaux de construction et des plateformes de déchets inertes, il est proposé que les déchetteries publiques puissent également compléter ce maillage, au bénéfice des particuliers qui sont également producteurs de déchets issus de PMCB.

Il est donc envisagé de déployer cette filière REP sur l'ensemble des déchetteries communautaires et ainsi faire bénéficier la CALL de soutiens opérationnels et financiers pour les flux de matériaux concernés. Lorsque cela est proposé par la filière PMCB et possible sur le terrain, la prise en charge opérationnelle sera privilégiée. Ce choix permet un coût évité de collecte et traitement plus avantageux qu'un soutien financier. Lorsque cela n'est pas possible, la CALL bénéficiera d'un soutien financier.

Le tableau suivant synthétise le déploiement de la filière sur les déchetteries :

FLUX	DECHETERIE				
	LIEVIN	AVION	PONT A VENDIN	SALLAUMINES	SOUCHEZ
inertes	financier	financier	financier	financier	financier
plâtre	opérationnel	opérationnel	opérationnel	financier	opérationnel
métaux	financier	financier	financier	financier	financier
bois	opérationnel	opérationnel	opérationnel	opérationnel	opérationnel
plastiques	opérationnel	opérationnel	opérationnel	financier	opérationnel
menuiseries vitrées	opérationnel	opérationnel	opérationnel	financier	opérationnel
DD hors ecodds	financier	financier	financier	financier	financier
amiante	financier		financier	financier	
<i>Flux optionnel :</i>					
laine de verre	opérationnel	opérationnel	opérationnel	financier	opérationnel
laine de roche	opérationnel	opérationnel	opérationnel	financier	opérationnel

Il est à noter que la CALL bénéficiera d'un soutien financier pour la collecte et le traitement de l'amiante à hauteur de 500 €/t.

La simulation financière réalisée par l'OCAB, sur la base des tonnages 2022 collectés sur les déchetteries communautaires, fait état d'un coût évité de l'ordre de 500 000 € par an et d'une recette de l'ordre de 700 000 € par an (dont 300 000 € pour la filière amiante).

Dans la mesure où la filière PMCB permet d'améliorer le tri sur les déchetteries, ce qui signifie moins d'encombrants et de réduire les coûts de collecte et traitement supportés par la CALL, il est donc proposé de signer ce nouveau contrat avec les Eco-organismes agréés.

Le contrat a pour objet de régir les relations entre les éco-organismes signataires et la CALL, qui assurent la reprise de déchets issus de PMCB dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Le contrat entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la date de signature par la CALL et prend fin au plus tard le 31 décembre 2027. La fin du contrat peut intervenir de manière anticipée dans les conditions fixées à son article 10.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 31/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les Eco-organismes concernés et passé avec les quatre éco-organismes agréés.

Autorise le Président à signer ce contrat avec les quatre éco-organismes agréés et les pièces nécessaires à son exécution.

Précise que les recettes seront perçues sur : Budget Principal / Fonctionnement/ Ligne de crédit 11312.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D6

DEVELOPPEMENT DURABLE

Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) sur la période 2018-2023 et perspectives d'actions pour le prochain PLPDMA de 2024 à 2029

En application de l'article L 541-15-1 du Code de l'Environnement et du décret n°2015-662 du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir « un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé par délibération du Conseil Communautaire le 5 octobre 2018, de s'engager dans un processus d'élaboration d'un PLPDMA.

Dans ce cadre, et en application de l'article R 541-41-22 du Code l'Environnement, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a constitué, par délibération du 17 décembre 2020, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du programme (CCES) afin de suivre et d'orienter le programme.

La présidence de la CCES est assurée par le Vice-Président en charge de la délégation « collecte et valorisation des déchets », M. Alain LHERBIER et est composée des élus de la commission restreinte déchet, de présidents ou représentants des associations locales, de présidents ou représentants institutionnels.

En application de l'article R 541-41-28 du Code de l'Environnement, le bilan global du PLPDMA (2018-2023) et le futur PLPDMA (2024-2029) établi sur le fondement de l'actualisation du précédent et la proposition d'autres actions, ont été présentés en CCES le 11 décembre 2023.

La CCES a émis un avis favorable.

En application de l'article R 541-41-28 dudit Code, une révision éventuelle du PLPDMA s'effectue selon les modalités prévues pour son élaboration.

Le PLPDMA est adopté par l'organe délibérant de la collectivité et transmis au Préfet de Région et à l'ADEME dans les 2 mois qui suivent la délibération.

D'autre part, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) pose comme objectifs de :

- Dépasser le modèle économique linéaire (extraire – produire – consommer – jeter) et affirmer le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir,
- Réaffirmer la priorité donnée à la prévention de la production des déchets, et la hiérarchie des modes de traitement des déchets (réutilisation, recyclage ou à défaut valorisation),
- Réduire les Déchets Ménagers et Assimilés (DAE), notamment du secteur BTP, sur la même période.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doit être en cohérence avec la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite Loi AGECC.

Ce nouveau PLPDMA couvre 6 axes :

- L'éco-exemplarité,
- L'évitement à la production de déchets verts et l'encouragement à la gestion de proximité des biodéchets,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Favoriser la consommation responsable,
- Favoriser le réemploi et la réutilisation,
- Sensibiliser à la prévention des déchets.

Dans un contexte où la loi AGECE prévoit un tri à la source progressif pour tous les producteurs de biodéchets à partir du 1er janvier 2024, ce PLPDMA cible de nombreuses actions permettant d'accompagner les usagers à une gestion alternative de leurs biodéchets (déchets alimentaires, déchets verts) (formation de référents et guides composteurs, organisation de conférences et ateliers pratiques sur le compostage et le paillage, ...).

Des actions qui ont montré un vif intérêt de la part des usagers vont être amplifiées (promotion des couches lavables et protections hygiéniques lavables, ...) et la ressourcerie de Liévin va être valorisée pour favoriser le réemploi et la réutilisation.

Les acteurs et initiatives locales vont également être valorisés comme autant de relais de la CALL pour favoriser la prévention des déchets (repair cafés, réseau des guides composteurs, ...).

En application de l'article L120-1 du Code de l'Environnement, le projet du PLPDMA sera arrêté par le Conseil Communautaire après avis de la CCES et mis à disposition du public,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 31/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018 à 2023.

Approuve les perspectives d'actions pour le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2024 à 2029.

Autorise les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2024 à 2029.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D7

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cohésion Sociale 2024

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se caractérise par une fragilité économique et sociale prégnante. Cumulant de nombreuses difficultés (emploi, santé, pauvreté ...) elle est, de fait, très concernée par la Politique de la Ville.

La Politique de la Ville à l'échelle intercommunale concerne 19 communes de la Communauté d'Agglomération (21 quartiers prioritaires, environ 56 000 habitants soit un quart de la population totale).

L'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale 2024 s'inscrit dans un contexte particulier : celui de l'élaboration du futur Contrat de Ville pour les 6 ans à venir, dont la signature interviendra dans le courant du premier semestre 2024. Il s'appuiera sur une géographie prioritaire renouvelée et des grandes orientations issues de l'évaluation menée en 2022 et de la concertation qui a été organisée (rencontres territoriales, Labo de la participation des habitants ...).

Suite à l'expérimentation concluante en 2020, reconduit depuis, il est proposé de renouveler l'AMI en 2024 sur la base du cahier des charges joint en annexe. Ce dispositif, intervenant en complémentarité du Contrat de Ville, a été pensé comme transitoire et en préfiguration des engagements qui seront pris à l'horizon 2030.

L'AMI s'adresse aux associations agissant en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Il a vocation à :

- contribuer à la nouvelle stratégie de la CALL en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires,
- inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les quartiers prioritaires pour répondre à des besoins non pourvus par les actions du Contrat de Ville,
- promouvoir les démarches expérimentales et innovantes,
- valoriser les actions exemplaires,
- accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social,
- soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des processus de participation des habitants.

Après une phase d'instruction administrative, une audition des opérateurs sera organisée. Le comité de sélection (présidé par le Vice-Président en charge de la cohésion sociale et composé de personnalités reconnues pour leur action en faveur de la Politique de la Ville, de techniciens de la CALL et de représentants d'habitants) proposera au Bureau Communautaire une liste de projets répondant au cahier des charges.

Le budget global de ce dispositif s'élève à 130 000 euros.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale pour l'année 2024 dans le cadre de la compétence obligatoire de la Politique de la Ville.

Approuve le cahier des charges relatif à l'AMI cohésion sociale 2024 joint en annexe.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 130 000 euros seront prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 10 278.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D8

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Cofinancement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est une plate-forme de concertation et de coordination entre les élus locaux du territoire, la psychiatrie, les usagers et les aidants. Il a pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population. Le Président est un élu. Il n'est pas un lieu décisionnel mais un lieu d'échanges pertinent permettant aux acteurs de travailler de façon transversale. Le CLSM est issu d'un partenariat historique entre le Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont, le Centre Hospitalier de Lens, le Centre de Psychothérapie « les Maronniers », la Préfecture, l'ARS, la CAHC et la CALL.

Dans la pratique, il déploie son action à l'échelle des deux communautés d'agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin via la mise à disposition d'une infirmière-coordinatrice par le centre hospitalier d'Hénin-Beaumont.

En termes de gouvernance, il est coprésidé depuis le 1er août 2023 par Monsieur CZERWINSKI, Vice-Président de la CAHC délégué à la Santé et à l'accès au soin, et Madame LEVANT, Conseillère communautaire de la CALL déléguée aux politiques territoriales de santé et de dépendance.

En 2023, la fiche action déposée en politique de la ville de part et d'autre des deux agglomérations présentait un budget d'un montant de 62 635 € couvrant essentiellement le poste de coordinatrice et ses frais de déplacement.

Les recettes étaient réparties sur 2 financeurs :

- L'ARS à hauteur de 40 000 €,
- L'ANCT à hauteur de 22 635 € (avec une clé de répartition de 2/3 Politique Ville coté CALL et 1/3 Politique Ville côté CAHC).

La dynamique mise en place, à l'échelle des 2 agglomérations, n'est plus à démontrer. Cependant l'ANCT ne souhaite plus poursuivre son financement dans le cadre de la Politique de la Ville (exceptionnellement assumé depuis 2015) car le poste dédié au-delà des quartiers prioritaires sort de son champ de compétence même si l'activité du CLSM profite aussi aux habitants des QPV.

Un nouveau modèle économique et une nouvelle gouvernance ont donc dû être recherchés pour poursuivre le dispositif sur 2024.

Pour l'année 2024, l'association « le Cheval Bleu », sise 29/31 rue Roger Salengro, 62160 Bully-les-Mines s'est portée volontaire pour porter la demande de financement et le portage du CLSM. Le Docteur LOUVRIER, directeur de l'association, indique être en accord avec cette proposition. En effet, le CLSM est déjà basé à l'association et les liens CLSM - Cheval Bleu sont fluides.

L'association « le Cheval Bleu » remplit les conditions pour être autorisée à porter le CLSM, puisqu'en application de l'article L1114-7 du Code de la santé publique, elle justifie d'une activité effective et publique en vue de la défense des droits des personnes malades et des usagers du système de santé, ainsi que d'actions de formation et d'information.

Aussi, pour l'année 2024, dans le cadre du CLSM, l'association « le Cheval Bleu » sollicite t'elle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin une subvention de 20 000 € afin de permettre la mise en œuvre d'actions menées par l'infirmière-coordinatrice et notamment :

- La sensibilisation, le rassemblement et l'animation d'un collectif d'acteurs en lien avec la santé mentale.
- La préparation, l'organisation et l'animation des réunions des instances du CLSM.
- Le suivi et l'évaluation des actions CLSM.
- Le développement de partenariats et la mise en réseau entre les secteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux ainsi qu'avec d'autres acteurs pouvant être concernés.
- La participation à l'élaboration et à la promotion d'actions et de projets de sensibilisation.

Cette subvention s'inscrit, pour l'année 2024, dans un budget global de 80 000 € et la sollicitation auprès de la CALL est à hauteur de 25% de ce budget global et selon le plan prévisionnel suivant :

Plan prévisionnel des dépenses :

- Achats de fournitures : 2 040 €,
- Rémunérations intermédiaires : 2 000 €,
- Déplacements, missions : 5 800 €,
- Charges de personnel : 66 160 €,
- Charges de fonctionnement : 4 000 €.

Plan prévisionnel des recettes :

- 40 000 € ARS,
- 20 000 € CALL,
- 10 000 € CAHC,
- 10 000 € sollicités auprès de l'ANCT.

La coprésidence du CLSM par Monsieur CZERWINSKI, Vice- Président de la CAHC délégué à la Santé et à l'accès au soin, et Madame LEVANT, Conseillère communautaire de la CALL déléguée aux politiques territoriales de santé et de dépendance, demeure.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le cofinancement du CLSM à hauteur de 20 000 € pour la CALL, en octroyant une subvention à l'association « le Cheval Bleu ».

Approuve le portage du CLSM par l'association « le Cheval Bleu ».

Approuve le maintien de la coprésidence par Monsieur CZERWINSKI, Vice- Président de la CAHC délégué à la Santé et à l'accès au soin, et Madame LEVANT, Conseillère communautaire de la CALL déléguée aux politiques territoriales de santé et de dépendance.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € seront prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget 01 /Fonctionnement/Ligne de crédit 11932 financement du CLSM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D9

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Centres Culturels : subventions 2024

Souhaitant favoriser le développement d'une offre culturelle diversifiée, de qualité et ouverte à tous les publics, la CALL soutient les 11 centres culturels du territoire qui développent une politique culturelle d'intérêt communautaire en correspondance avec les critères arrêtés par délibération du 12 mai 2022.

L'accompagnement accordé par l'intercommunalité s'appuie :

- d'une part, sur la proposition culturelle issue de la collaboration a minima de trois centres culturels dit « carte blanche » : festival, parcours du spectateur, immersion créative, la CALL accompagne les structures dans leur ouverture au champ des possibles artistiques ;
- d'autre part, sur la programmation de l'équipement : diffusion, accueil des artistes, politique des publics et tarification adaptée.

A l'issue de l'audition des représentants des centres culturels sur le volet « carte blanche » lors d'un jury présidé par la Vice-Présidente aux Dynamiques Culturelles qui s'est tenu le 27 septembre 2023 (3 projets déposés détaillés en annexe regroupant 10 équipements sur 11 – pas de participation de l'Espace culturel Léon Delfosse de Billy-Montigny).

En synthèse, « Les utopistes debout » programmation proposée par le collectif regroupant les centres culturels de Avion, Harnes, Méricourt, Noyelles-sous-Lens : renforcer la programmation de la 9ème édition du festival « Les utopistes debout » dont l'objet est de replacer la culture dans le débat public. Cette opération consiste également en l'accompagnement d'une création « L'Hélicpe » de la Compagnie BordCadre, soap comédie d'anticipation fantastique dédiée à la cohabitation de survivants dans un monde dévasté en 2073. Le jury a approuvé ce projet et propose d'accorder les crédits sollicités au BP.

« Chansons d'en Haut » opération portée conjointement par les centres culturels de Bully-les-Mines, Lens et Mazingarbe : l'objet de cette carte blanche vise à favoriser les rencontres autour de la chanson francophone : échanges entre amateurs et professionnels, master-class, concerts, compagnonnages, résidences et créations . Le jury a approuvé ce projet et propose d'accorder les crédits sollicités au BP.

« Ubu roi » : dispositif porté par le collectif regroupant les centres culturels de Grenay, Liévin et Sallaumines : organisation d'une itinérance culturelle à destination des jeunes. Ce public sera associé aux étapes de construction de la programmation (choix des artistes intervenants, des disciplines...). Ces trois centres culturels intègrent également dans leur programmation la création de « Ubu Roi » par la Nouvelle Compagnie. Le jury a approuvé ce projet et propose d'accorder les crédits sollicités au BP.

Après analyse du volet équipement (11 dossiers déposés à échéance du 31 octobre 2023),

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

VILLE - Équipement	Subventions sollicitées	Montant accordé carte blanche	Montant accordé socle équipement	TOTAL de la subvention 2024
AVION - Espace Culturel Jean-Ferrat	35 000 €	17 354 €	16 857 €	34 211 €
BILLY-MONTIGNY - Espace Culturel Léon Delfosse	5 000 €	Pas de participation	2 482 €	2 482 €
BULLY-LES-MINES - Espace François-Mitterrand	20 000 €	19 000 €	1 000 €	20 000 €
GRENAY - Espace Culturel Ronny-Coutteure	35 000 €	11 772 €	16 857 €	28 629 €
HARNES - Centre Culturel Jacques Prévert	25 000 €	11 591 €	10 413 €	22 004 €
LENS – Théâtre municipal Le Colisée	35 000 €	10 000 €	6 446 €	16 446 €
LIEVIN – Centre Culturel municipal Arc en Ciel	30 000 €	11 772 €	15 866 €	27 638 €
MAZINGARBE – Espace Culturel La Ferme Dupuich	20 000 €	4 000 €	9 421 €	13 421 €
MERICOURT – Espace Culturel La Gare	20 000 €	2 492 €	14 379 €	16 870 €
NOYELLES-SOUS-LENS - Centre Culturel Evasion	17 000 €	5 775 €	10 908 €	16 683 €
SALLAUMINES – Maison de l'Art et de la Communication	35 000 €	11 772 €	15 371 €	27 143 €
TOTAL	277 000 €	105 528 €	120 000 €	225 528 €

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement de la subvention 2024 aux 11 centres culturels.

Mandate le Président pour signer les conventions correspondantes avec les structures reprises ci-dessus, pour leur permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 225 528 € seront inscrits au budget 2024 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D10

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Renouvellement du Contrat Local d'Éducation Artistique pour trois ans et déploiement d'une nouvelle résidence-mission à des fins d'éducation aux médias (EMI) dans le cadre du CLEA

Un dispositif d'éducation artistique a été signé une première fois entre la CALL, la DRAC Hauts-de-France et l'Éducation nationale pour une durée de trois années scolaires de juin 2018 à juin 2021. Il a été reconduit de septembre 2021 à juin 2024 lors du Bureau de la Communauté d'agglomération en séance du jeudi 19 novembre 2020.

Ainsi, chaque année, le Contrat Local d'Éducation Artistique s'établit avec la présence de cinq artistes ou collectifs d'artistes en résidence pendant quatre mois continus (une période d'immersion en automne et une période de résidence au printemps) sur les 36 communes de l'agglomération de Lens-Liévin. Ce dispositif prend la forme de rencontres entre des artistes et des publics et a pour objectif d'appréhender la création contemporaine, de développer l'esprit critique de chaque habitant, enfant, jeune ou jeune adulte, en temps et hors temps scolaire, par le biais de « gestes artistiques » (discussions, échanges, lectures d'œuvres, créations artistiques) avec une attention particulière aux habitants issus des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le choix d'ouvrir ces résidences à des artistes de toutes disciplines artistiques permet d'opérer des passerelles larges et multiples à l'échelle communale et intercommunale, de tisser du lien avec différentes structures (musées, cinémas, médiathèques, centres culturels, festivals,...) et de faire se rencontrer des publics divers (public des centres sociaux, associations culturelles et sportives, patients de structures médicales ou paramédicales, etc).

Depuis 2018, ces résidences ont touché plus de 13 500 personnes dont plus de 7 000 élèves de la maternelle au post-bac ; 25 artistes ou collectifs d'artistes ont rencontré 180 partenaires et participé à plus de deux cents projets.

La CALL souhaite continuer à développer les objectifs d'éducation artistique et culturelle via les contrats locaux contractualisés avec le Ministère de la Culture et de la Communication d'une durée de trois ans renouvelable.

À l'appui des bilans positifs des précédentes éditions, l'agglomération souhaite, tout d'abord reconduire le contrat local pour une durée de 3 ans. Il est convenu de continuer d'asseoir l'ancrage territorial du dispositif, d'étendre et renforcer les partenariats d'ores et déjà engagés notamment avec les équipements et associations culturels et socio-culturels du territoire, poursuivre le travail autour des champs artistiques croisés (ex. lien avec le Contrat Territoire Lecture, dispositif image...).

Néanmoins, à l'occasion de ce renouvellement, il est souhaité que la constitution du parcours artistique et culturel soit, en parallèle du Contrat Local d'Éducation Artistique, complétée par une résidence à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (EMI).

Cette nouvelle résidence-mission a pour objectif de :

- Faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles (contexte, méthode, déontologie),
- Donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage,
- Sensibiliser à l'analyse critique et aux enjeux d'information et de liberté d'expression,
- Initier au travail de recherche du journaliste qui s'appuie sur une diversité de sources : archives, interviews, anciens articles...,

- D'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale,
- Faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.

Le coût annuel de ces deux résidences-mission s'élève à 193 500 €, la DRAC Hauts-de-France accompagne cette démarche de son expertise et de son soutien financier en accordant au minimum une aide de 78 000 € pour le fonctionnement de ces dispositifs.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- signer les pièces afférentes au déploiement d'un Contrat Local d'Education Artistique et d'une résidence-mission à des fins d'éducation aux médias sur le territoire de la CALL pour les années 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027 permettant l'accueil des artistes et du journaliste en résidence assorti de la signature des contrats d'hébergement, défraiements et contrats de travail des résidents et contrats de cession artistiques,
- solliciter auprès de la DRAC des Hauts-de-France l'attribution de la subvention relative au CLEA et à la résidence EMI pour les exercices 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 193 500 €, permettant de couvrir la dépense de la saison 2024/2025 sont prévus au budget 2024 sur les imputations :

- Budget Général / Fonctionnement/ Lignes de crédit 8944 : 150 000 € relative à la rémunération des artistes et journaliste,
- Budget Général / Fonctionnement/ Lignes de crédit 8662 : 35 000 € relative à l'hébergement des artistes et journaliste,
- Budget Général / Fonctionnement/ Lignes de crédit 10029 et 11759 : 7 500 € relative aux frais de résidences des artistes et journaliste (accueil des résidents, matériels),
- Budget Général / Fonctionnement/ Lignes de crédit 7550 et 11923 : 1 000 € relative à la communication des deux dispositifs.

Précise que les crédits nécessaires, permettant de couvrir les montants des saisons 2025/2026, 2026/2027, feront l'objet d'une inscription aux budgets 2025, 2026 et 2027.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D11

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Prêt des expositions du Pôle Pays d'art et d'histoire

Le ministère de la Culture, direction générale des patrimoines, attribue le label Villes ou Pays d'art et d'histoire aux collectivités territoriales qui développent la connaissance, conservent, valorisent et transmettent leur patrimoine.

Le territoire de Lens-Liévin est labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 2008. La mission du pôle Pays d'art et d'histoire est ainsi de coordonner et de mettre en œuvre des opérations de sensibilisation et d'appropriation du cadre de vie et du patrimoine. Les expositions itinérantes sont une forme de médiation légère, modulable et adaptée pour présenter les différents aspects patrimoniaux du territoire dans des espaces multiples en lien avec les programmations des communes et structures partenaires. C'est pourquoi, le prêt de ces expositions est consenti à titre gracieux.

Afin de garantir le bon état, l'installation, la restitution, et l'itinérance des expositions, des conventions de prêt précisant les engagements des parties ainsi que la valeur d'assurance de l'exposition seront établies entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et les emprunteurs. Les emprunteurs devront présenter une attestation d'assurance couvrant la valeur d'assurance estimée des panneaux, objets et œuvres composant l'exposition en cas de dégradation lors du transport, du montage, du démontage ou de la présentation de l'exposition dans leurs locaux.

Il n'y a pas de dépense relative à cette opération.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de mettre en œuvre des conventions de prêt pour les expositions prêtées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et produites par le Pôle Pays d'Art et d'Histoires.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Précise qu'aucune dépense n'est nécessaire à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D12

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien à la manifestation culturelle " Salon du livre policier " Edition 2024 - Lens

Rendez-vous qui rayonne au-delà de l'agglomération, le salon du livre policier PolarLens contribue à mettre en valeur notre territoire auprès des visiteurs extérieurs. Il permet de créer une dynamique d'invitation à la lecture pour les jeunes publics et permet un rayonnement culturel pour la CALL.

La 26ème édition du salon se tiendra les 16 et 17 mars 2024 à la Halle Bertinchamps à Lens. Le programme de l'édition 2024 sera riche en tables rondes, interviews et rencontres avec des auteurs, parcours littéraires, restitution d'une scène de crime...

Cette manifestation s'ancre dans les missions des équipements de lecture publique du territoire. En effet, elle répond aux objectifs définis par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans son plan de développement de la lecture publique « Lecture pour tous » en matière de promotion du livre loisir, livre vecteur de sociabilité. L'édition 2024 mettant l'accent sur les projets culturels, elle s'inscrit également parfaitement dans le projet de mise en réseau des bibliothèques du territoire.

La CALL souhaite soutenir les actions et événements à rayonnement intercommunal à l'instar de ce salon du livre de renommée nationale qui attire lors de chaque édition plus de 6 000 visiteurs. Il est proposé d'accorder une aide financière de 20 000 € à la ville de Lens pour l'organisation de cet événement culturel.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le concours financier à hauteur de 20 000 € sur un montant total de l'opération de 105 000 € (soit 19%), à la ville de Lens pour l'organisation du Salon du Livre Policier PolarLens.

Autorise le Président à signer avec la commune de Lens toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € seront prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget principal /Fonctionnement / Ligne de crédit 11503.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAHMAN, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D13

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien à la manifestation culturelle "Salon régional du livre" - édition 2025 - Liévin

A la faveur de sa politique volontariste autour de l'accompagnement à la lecture plaisir et aussi sa volonté de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme (plan « Lecture pour tous »), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir les actions et événements à rayonnement intercommunal dédiés au livre.

La commune de Liévin organise le samedi 21 janvier 2025, la 21ème édition du Salon régional du livre. Cette manifestation populaire rassemble un panel étendu des représentants de toute la chaîne du livre. Auteurs, libraires et éditeurs de la Région Hauts-de-France et de la Belgique font la promotion de leurs ouvrages, partagent leurs connaissances « métiers » auprès des visiteurs.

Le Salon régional du livre propose également une programmation ludique composée d'ateliers littéraires, de lectures et de spectacles pour tous les publics.

En cela, ce salon participe à la mise en réseau et à la valorisation des équipements de lecture publique du territoire ainsi qu'à la poursuite des objectifs définis dans le cadre du plan de développement « Lecture pour tous ».

Il est donc proposé d'accorder une aide financière de 6 000 € à la commune de Liévin pour l'organisation de cette opération.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le concours financier à hauteur de 6 000 € (soit 35%) sur un montant total de l'opération de 17 000 €, à la commune de Liévin pour l'organisation du Salon régional du livre.

Autorise le président à signer avec la commune de Liévin toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € seront prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget principal /Fonctionnement / Ligne de crédit 11503.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D14

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à la 30ème édition du Meeting International d'Athlétisme de Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives d'envergure et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation d'équipements sportifs.

La Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme organise le 10 février 2024, la 30ème édition du Meeting International de Liévin au sein de l'Aréna stade couvert. Grâce à la participation d'athlètes de renom et à des records d'exception, le Meeting International d'athlétisme de Liévin est classé au 1^{er} rang mondial ce qui lui confère une place dans le circuit World Gold Tour : après Aksana (KAZ), Ostrava (CZE), Boston (USA), Torun (POL) aura lieu la rencontre à Liévin.

Au-delà d'une compétition sportive exceptionnelle, c'est également un spectacle offert aux 5 000 spectateurs mais également grâce aux retransmissions télévisuelles un public bien plus large et un positionnement de l'agglomération, Terre de jeux, Terre d'exploits, Terre de grandes manifestations sportives.

Afin de rester a minima dans le top 3 mondial, il est nécessaire de satisfaire pleinement les exigences qualitatives et quantitatives des instances internationales. Pour ce faire, la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme sollicite un soutien financier de 165 000 €, soit 22,38 % du budget prévisionnel de l'événement.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 165 000 € à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme dans le cadre de l'organisation de la 30ème édition du Meeting International de Liévin le 10 février 2024.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 165 000 € seront prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D15

RESSOURCES ET MOYENS

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel rappelé dans les articles L132-1 à L132-11 du Code général de la fonction publique et précisé dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la CALL, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les EPCI de plus de 20 000 habitants précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

En ce qui concerne les marchés publics, la démarche relative à la mise en œuvre de la clause d'égalité est assurée par la production des candidats d'une déclaration sur l'honneur par laquelle l'entreprise s'engage à :

- ne pas avoir fait l'objet d'infractions mentionnées à l'article L1146-1 du Code du Travail,
- avoir mis en œuvre, réalisé ou engagé la régularisation en matière d'égalité homme femme (article L2242-5 du Code du travail), reprise dans les formulaires DC1 : lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants et DC4 Déclaration de sous-traitance.

Il est proposé de prendre acte des éléments repris dans le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération.

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D16

RESSOURCES ET MOYENS

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme et ses articles applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2013 décidant de la création de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sous forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Vu la délibération du 14 décembre 2023 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de l'extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et a approuvé la modification correspondante des statuts de l'EPIC emportant la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire.

Comme convenu à l'article 6 des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunautaire, il y a lieu de procéder à la désignation des élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du Comité de Direction, soit 12 membres titulaires et 12 membres suppléants,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, suivants, chargés de représenter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du Comité de Direction de Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Philippe DUQUESNOY	M. Christian SPRIMONT
M. Nicolas FRANCKE	Mme Catherine DAMBRINE
Mme Hélène CORRE	Mme Carine BANAS
Mme Christine STIEVENARD	Mme Corinne TATE
Mme Martine GERMA	M. Christophe CIURYS
Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH	M. Tony MOULIN
Mme Perrine CIOFFI	Mme Virginie COLLART
Mme Ludivine PLOUVIER	M. Steven VANDEVOORDE
Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER	M. Laurent DUCAMP

Mme Martine DEMEYERE	M. Julien VOULIOT
M. Yvon LEJEUNE	Mme Bernadette DOUTREMEPUICH
M. Philippe VANTORRE	Mme Virginie MARTEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D17

RESSOURCES ET MOYENS

Représentation de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Mixte pour la plate-forme Multimodale de Dourges : modification

Le Président informe l'Assemblée que par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire a désigné ses représentants au sein du Syndicat Mixte pour la Plate-Forme Multimodale de Dourges.

Monsieur Jérôme DARRAS ayant fait part de sa démission en tant que représentant titulaire de la CALL au sein de cette structure, il y a lieu de la remplacer.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne M. Alain BAVAY, en qualité de délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte pour la Plate-Forme Multimodale Dourges en lieu et place de M. Jérôme DARRAS.

La composition de la structure est ainsi modifiée :

Structures	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte pour la Plate-Forme Multimodale Dourges	M. Alain BAVAY M. Yves TERLAT	M. Frédéric ALLOÏ Mme Estelle SZABO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D18

RESSOURCES ET MOYENS

Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 9 juillet 2020, décidé de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et désigné dans le respect de la législation en vigueur, des représentants pour l'assemblée délibérante et associations locales.

Cette commission a pour mission d'examiner entre autres, les rapports et bilans établis par les Délégués de Service Public, le prix et la qualité du service public d'eau potable sur les services d'assainissement, les régies en autonomie financières,....

Suite au Conseil d'Administration de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne à la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'association locale la MRES :

- M. Xavier GALAND, titulaire,
- M. Jean Michel DAMIENS, suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D19

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission immobilier d'entreprises pour la direction développement économique attractivité emploi

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D27 du 17 novembre 2022,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, à la faveur d'un départ en retraite, et suite à une réorganisation des missions afférentes au poste et une montée en compétences du profil il est proposé d'actualiser le poste de chargé de mission immobilier d'entreprises.

Relevant du Chef de service Attractivité et Implantation des Entreprises, le chargé de mission « immobilier d'entreprises » participe à la dynamique d'accueil et de développement des entreprises sur le territoire dans une logique de renforcement de l'attractivité. Il assure la commercialisation de l'immobilier d'entreprises CALL, et le suivi des contrats liés à ces bâtiments communautaires (baux, COP, avenants, ...). Il accompagne, plus généralement, les entreprises dans leurs recherches de locaux et assure la promotion de l'offre, notamment tertiaire, du territoire auprès de différents prescripteurs.

L'agent en poste devra être capable de cerner les besoins de l'entreprise, conseiller et orienter l'entreprise en fonction de ses besoins, d'écouter, d'analyser, de synthétiser, d'identifier des pistes de solution.

Les candidats devront être titulaires d'un diplôme supérieur en développement économique, commerce, développement territorial, professions immobilières, aménagement) et/ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine du développement territorial ou de la négociation immobilière. Le permis B est requis.

Ce poste permanent à temps complet sera ouvert, aux agents titulaires de la fonction publique, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents non titulaires disposant des diplômes et/ou expériences indispensables à la bonne tenue du poste.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé de mission immobilier d'entreprises pour la direction développement économique attractivité et emploi dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D20

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission sports

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Avec 240 clubs référencés sur le territoire, la pratique sportive s'impose comme un levier de développement humain, social et économique. C'est au travers la concrétisation de projets d'envergure, mais également en finançant des dispositifs d'aide, que **l'Agglomération promeut l'activité physique et sportive pour tous, dans une perspective de cohésion sociale et de prévention de la santé par le sport.**

La montée en compétences et la réorganisation du service dans le cadre du départ de l'agent en poste précédemment conduisent à créer le poste permanent à temps complet de chargé de mission sports.

Au sein de la Direction Générale des Services Techniques et relevant de la Direction Culture, Tourisme et Sports, le chargé de mission sport :

- Rassemble les données sur les sports de nature, et développe les démarches de suivi et d'évaluation pour fournir des éléments de pilotage aux politiques de développement maîtrisé en région,
- Rassemble, synthétise, développe et diffuse l'expertise sur les sports de nature pour contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques,
- Accompagne le développement des activités sportives de pleine nature sur le territoire en lien avec les communes,
- Recherche des financements complémentaires au niveau régional, national et européen en matière d'activités sportives et de pleine nature,
- Rédige des cahiers des charges, des dossiers techniques, des rapports, des notes ou des synthèses pour documenter et accompagner la décision des élus,
- Assure le suivi technique, administratif et financier des actions, l'accompagnement des porteurs de projet, l'animation...,
- Assure la coordination et le suivi des documents de promotion et de communication (en lien avec les offices de tourisme et autres partenaires...).

Les compétences attendues pour le poste sont les suivantes :

- Diplôme de niveau supérieur dans le domaine de compétence et/ou expérience significative dans des fonctions similaires, expérience en gestion, portage de projets,
 - Maîtrise des techniques bureautiques, d'expression orale et écrite,
 - Connaissance des politiques territoriales/enjeux de l'intercommunalité.
- ...

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de chargé de mission sports dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D21

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet d'animateur architecture et patrimoine - Chef de projet Pays d'Art et d'Histoire (ajustement d'un poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14 ,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Par délibération du 25 mai 2007 le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a autorisé le Président à signer, après l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire, la convention de partenariat avec l'Etat. Le label Pays d'Art et d'Histoire a été accordé le 24 janvier 2008 par décision de la Ministre de la Culture et de la Communication à l'ensemble des 36 communes constituant la Communauté d'Agglomération et la convention a été signée entre les deux parties le 14 mars 2008. La délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2007 précisait par ailleurs, conformément aux engagements repris dans le dossier de candidature et dans la convention de partenariat avec l'Etat, les modalités de mise en œuvre du dispositif Pays d'Art et d'Histoire par l'Office de tourisme intercommunal.

A cette fin, un service spécifique, composé de 3 postes à temps plein, avait été créé au sein de l'Office de Tourisme et du Patrimoine. Il a développé une programmation d'actions selon les axes essentiels de la convention Pays d'Art et d'Histoire qui consistent à valoriser l'architecture et le patrimoine dans toutes ses composantes (patrimoine bâti, urbain, paysager, culturel et immatériel).

Devenu un acteur incontournable à l'échelle locale, le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin a su inscrire son action au cœur des grands projets de l'Agglomération de Lens-Liévin.

Face à l'évolution du contexte culturel et touristique du territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé, par délibération du 24 septembre 2014, de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial pour porter l'Office de Tourisme et du Patrimoine et de réintégrer l'activité du Pays d'Art et d'Histoire au sein des services communautaires ainsi que ses 3 agents.

C'est à ce titre et au gré des mutations, qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui de créer le poste permanent à temps complet d'animateur architecture et patrimoine, chef de projet Pays d'Art et d'Histoire, déjà présent au tableau des effectifs mais pour lequel il convient de mettre à jour le profil, les missions du poste ayant évolué au fil du temps.

Pour rappel, l'animateur architecture et patrimoine, chef de projet Pays d'Art et d'Histoire, développe un lien fonctionnel fort avec les agents en charge du suivi du dispositif Pays d'Art et d'Histoire, il travaille de façon privilégiée avec la cheffe de service et les membres du service Culture et Patrimoine et de manière transversale avec les autres directions et services de l'intercommunalité et les partenaires du territoire. Il a pour mission de suivre et gérer le label ainsi que le pilotage, le suivi des projets et partenariats.

Un diplôme supérieur dans le domaine de compétence et/ou une expérience significative sur ce type de poste est requise pour postuler, ainsi qu'une grande rigueur, de l'autonomie et une capacité à travailler en transversalité et en équipe, une très bonne maîtrise de la communication écrite et orale est attendue.

Ce poste permanent à temps complet pourra être pourvu par un agent titulaire ou par un agent non titulaire en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, et sera ouvert sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet d'animateur architecture et patrimoine, chef de projet Pays d'Art et d'Histoire, pour la direction Culture Tourisme, Patrimoine et Sport, dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D22

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet d'instructeur droit des sols pour la Direction Coordination Mutualisation

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectif,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, à la faveur de fins de contrats, mutations ou mobilités, il est proposé d'actualiser divers postes.

Le service droit des sols travaille en lien direct avec les maires signataires de la convention-cadre au sein du service mutualisé Administration Droit des Sols. Relevant de la responsable du service, l'instructeur du droit des sols est chargé de veiller au bon fonctionnement du service en travaillant sur les volets : instruction/ conseil aux collectivités. Il étudie les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du Code de l'urbanisme.

Une connaissance du fonctionnement des collectivités publiques, droit de l'urbanisme, et notions dans les droits connexes (droit construction, droit civil, droit de l'environnement et droit administratif général) terminologie des bâtiments/voirie/réseaux divers/cadastre est attendue, ainsi qu'une capacité rédactionnelle et de lecture et analyse des documents graphiques et différents types de plans.

Ce poste permanent à temps complet sera ouvert aux agents titulaires de la fonction publique. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents non titulaires possédant des connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétences, notamment des connaissances en matière de réglementation liée au droit des sols.

La maîtrise du fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'une expérience sur ce type de poste sont souhaitées.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet d'instructeur droit des sols pour la direction coordination et mutualisation dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D23

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps non complet (quotité de travail 50 % - 17h30 par semaine) d'agent d'entretien pour la Direction Coordination Mutualisation

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Originaire des pays anglo-saxons, la crémation est aujourd'hui une pratique de plus en plus répandue en France et dans notre agglomération. Désormais plus de la moitié des Français souhaite avoir recours à ce type d'obsèques. Les motivations en sont diverses, qu'elles soient écologiques, philosophiques ou sociologiques. L'activité du crématorium de Lens Liévin connaît ces dernières années et plus particulièrement depuis sa modernisation, une augmentation de son activité. En 2023 ce sont près de 2100 crémations qui ont été réalisées au sein de l'établissement. Cette augmentation nécessite une adaptation des moyens à mobiliser.

Les recettes engendrées par l'augmentation des tarifs et la hausse du nombre des crémations permettent aujourd'hui d'envisager la création d'un poste permanent à temps non complet d'agent d'entretien au sein de la Direction Coordination et Mutualisation. La quotité de travail pour ce poste est fixée à 50 % du temps de travail, soit 17h30 par semaine.

L'agent affecté sur ce poste assurera l'entretien des bâtiments du crématorium ainsi que l'entretien des différents sites communautaires en fonction des besoins exprimés par la direction.

Cette création de poste fait suite à l'extension du bâtiment actuel qui nécessitera plus de moyens humains, eu égard à la surface plus importante à entretenir.

Pour rappel, l'agent en poste nettoie et désinfecte les lieux professionnels (surfaces et installations), rend les bureaux et espaces propres, sains et agréables à occuper et respecte les règles de sécurité et d'hygiène collectives et professionnelles.

Ce poste sera financé par les recettes du budget du crématorium.

Ce poste permanent à temps non complet (quotité de travail 50%, soit 17h30 par semaine) sera ouvert, aux agents de la fonction publique titulaires du grade d'adjoint technique, En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents non titulaires disposant d'une expérience dans des fonctions similaires. Une grande discrétion professionnelle ainsi que des qualités de rigueur sont exigées pour ce poste.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps non complet d'agent d'entretien pour la Direction Coordination et Mutualisation dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D24

RESSOURCES ET MOYENS

Modification de la délibération actant le recrutement d'un coordinateur conditions de vie au travail Ajout d'un nouveau cadre d'emploi ouvert au recrutement

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D46 du 28 septembre 2023,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Dans le secteur public, l'amélioration de la qualité de vie au travail est une démarche qui regroupe toutes les actions qui permettent de combiner qualité des conditions de vie et de travail des agents et qualité du service public. Elle s'appuie fortement sur l'expression et la participation des agents.

Il convient aujourd'hui d'apporter des modifications à la délibération D46 actant le recrutement d'un coordinateur conditions de vie au travail, adoptée par le Conseil Communautaire lors de la séance du 28 septembre 2023, en y intégrant la possibilité d'ouvrir le recrutement au cadre d'emploi des techniciens territoriaux, en complément du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux préalablement ouvert, ceci afin d'optimiser les possibilités de recrutement.

Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Pour rappel, le coordinateur conditions de vie au travail sera chargé de veiller à la mise en place des initiatives visant à améliorer les conditions de travail au sein de la collectivité. Il aura une approche humaine, et préventive et assurera un rôle de médiation.

Sous la responsabilité de la Directrice des Ressources Humaines et de la cheffe de service, le coordinateur aidera à déployer une politique de prévention dans différents domaines tels que la santé au travail, les relations au travail et le climat social, l'égalité professionnelle, l'accompagnement professionnel.

Les candidats devront justifier d'une bonne connaissance du fonctionnement d'une collectivité et des instances communautaires, maîtriser les procédures internes à la collectivité, les outils informatiques et les règles en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Des aptitudes à la communication et au travail en transversalité sont également requises.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou cadre d'emploi des techniciens territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de modifier la délibération actant le recrutement d'un coordinateur conditions de vie au travail dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D25

RESSOURCES ET MOYENS

Protocole d'accord transactionnel portant sur l'opération de restructuration du poste de refoulement de la rue Lazare Hoche à Loos-en-Gohelle Lot 1 génie civil – équipements électriques et hydrauliques

Le marché n°20S071 relatif aux travaux pour la restructuration du poste de refoulement de la rue Lazare Hoche à Loos-en-Gohelle, lot 1 génie civil – équipements électriques et hydrauliques, a été notifié au groupement conjoint BALESTRA TP / SPIE BATIGNOLLES / SADE CGTH / CLAISSE, le 16 mars 2021, pour un montant de 4 795 334,00 € HT soit 5 754 400,80 € TTC.

Par courrier en date du 4 août 2021, SPIE Batignolles Fondations fait part d'une perte de boue significative lors de la réalisation des travaux et du premier panneau de parois moulées. Pour maintenir un niveau de boue conforme, SPIE Batignolles Fondations indique devoir augmenter le dosage de bentonite (35 à 45kg/m3) et utiliser un additif de type sablon limoneux.

Par courrier en date du 6 avril 2022, SPIE Batignolles Fondations a communiqué un mémoire en réclamation et formulé une demande rémunération complémentaire d'un montant de 170 185 € HT, au titre des sujétions imprévues. Pour réaliser les travaux dans les délais impartis, SPIE Batignolles Fondations indique notamment la mise en place d'un second poste de fabrication de boue (17h-0h) pour faire face aux pertes de boue.

Par courrier en date du 26 avril 2022, la CALL a d'abord rejeté la demande de rémunération complémentaire considérant notamment que ces difficultés matérielles relèvent de la méthodologie d'exécution de l'entreprise et que celles-ci ne peuvent être considérées comme une sujétion imprévue. SPIE Batignolles Fondations a maintenu sa demande de rémunération complémentaire tout en formulant le souhait de trouver un accord.

Des négociations ont été organisées dans les locaux de la CALL en dates des 2 octobre et 13 décembre 2023, en présence des représentants des parties et du maître d'œuvre Elcimaï Environnement. Au cours de ces échanges, la CALL a fait part de ses interrogations sur la justification de la demande de rémunération et a également rappelé les justifications en droit et en fait conduisant au rejet de cette demande de rémunération complémentaire. SPIE Batignolles a apporté des justifications complémentaires notamment sur les quantités de bentonites utilisées.

Il est proposé une indemnisation limitée à hauteur de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC et la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel afin de prévenir un contentieux administratif ainsi que pour tenir compte des moyens complémentaires mis en œuvre par la société SPIE Batignolles fondations en cours d'exécution des travaux.

Vu l'article L2197-5 du Code de la commande publique,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve une indemnisation à SPIE Batignolles Fondations d'un montant de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC et le projet de protocole d'accord transactionnel, annexé à la délibération.

Autorise le Président à signer le protocole d'accord transactionnel avec SPIE Batignolles Fondations.

Précise que les crédits nécessaires, seront prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Assainissement/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3283

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D26

RESSOURCES ET MOYENS

Dotation de Solidarité Communautaire 2024 provisoire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est régie par l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle constitue un outil de solidarité entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

La loi de finances pour 2020 a fait évoluer les règles relatives à la répartition de la DSC. Ainsi, par délibération en date du 9 février 2023 et conformément à son Pacte Financier et Fiscal adopté en Conseil Communautaire du 10 novembre 2021, la CALL a modifié ses modalités d'attribution de la DSC selon les critères suivants :

1 – SOCLE RÉGLEMENTAIRE - 35%

- Potentiel fiscal (15%)
- Revenu par habitant (20%)

2 – CRITÈRES LIBRES - 65 %

- Amortisseur SIZIAF (34%)
- Part garantie non baisse SIZIAF (31%)

D'autre part, par délibération n°2014/CC030 du 29 janvier 2014, la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs (Artois Comm.) a instauré, conformément aux dispositions du VI de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au bénéfice de la CALL.

Cette DSC s'est substituée aux reversements de fiscalité préexistants au sein du SIZIAF, afin de garantir les équilibres budgétaires des collectivités concernées.

Ces dispositions ont été reconduites à la création de la CABBALR par délibération n°2017/CC098 du 22 mars 2017.

Par l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 a maintenu la possibilité d'étendre le versement de la dotation de solidarité communautaire aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre constituant un ensemble sans discontinuité territoriale et limitrophe de son territoire lorsqu'une zone d'activités économiques est située en tout ou partie sur le territoire d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Par délibération du 29 septembre 2020, la CABBALR a reconduit le principe du versement de la DSC préexistante en faveur de la CALL. Les modalités de versement de cette dotation ont toutefois fait l'objet de révisions afin de tenir compte notamment de la disparition des activités de l'entreprise Française de Mécanique et de la création de l'usine de production de batterie. Ainsi, depuis 2022 et tel que le prévoit la délibération C151222_D17 du 15 décembre 2022, la DSC reversée par la CABBALR à la CALL fait l'objet d'une indexation annuelle, principalement fonction de l'évolution de la fiscalité constatée sur les sites concernés. Son montant définitif pour 2024 sera connu au cours du 4ème trimestre 2024.

Considérant les éléments précisés ci-dessus et conformément à son pacte financier et fiscal, la CALL versera ainsi chaque année aux communes membres de l'EPCI une DSC déterminée en fonction des critères de répartition détaillés en annexe 1.

Le montant total de la DSC annuelle reversée par la CALL aux 36 communes du territoire, correspond à la DSC versée la même année par la CABBALR à la CALL.

Toutefois, la CABBALR n'ayant pas communiqué à la CALL le montant définitif de la DSC 2023 révisé, il est proposé de fixer de façon prévisionnelle, le montant de la DSC 2024 identique à celui versé en 2023. Ainsi, pour 2024, le montant de la DSC au bénéfice de la CALL s'établit de façon prévisionnelle à 9 093 951 €. Il sera révisé en fin d'année, en fonction de l'application par la CABBALR de la formule de révision annuelle de l'enveloppe définie dans le paragraphe au sein de la convention en cours de validation. Au regard des critères de DGF de 2023 et de la structure de la DSC telle que définie dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, les montant de DSC provisoire par communes sont décrits en annexe 1.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire 2024 par commune comme figurant dans le tableau en annexe 1 à la présente délibération.

Autorise la liquidation des montants par mensualité dans la limite du montant global fixé au point ci-dessus.

Dit que les crédits sont prévus au Budget Principal en section de fonctionnement au compte D739212.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

ANNEXE 1

Données de référence :

Communes	Données de référence_fiche DGF 2021		Potentiel fiscal 4 taxes		Revenus	
	Population DGF	Population INSEE	Potentiel fiscal 4 taxes/ hab.	Pondération	Revenu/ hab.	Pondération
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	1 871	1 861	514	1,21	17 579	0,36
ACHEVILLE	641	637	499	1,23	16 867	0,43
AIX-NOULETTE	3 964	3 957	613	1,05	14 385	0,66
ANGRES	4 675	4 669	533	1,18	12 624	0,82
ANNAY	4 406	4 402	582	1,10	12 348	0,85
AVION	17 744	17 722	521	1,20	9 419	1,12
BENIFONTAINE	364	364	641	1,01	19 719	0,16
BILLY-MONTIGNY	8 209	8 208	551	1,15	9 142	1,15
BOUVIGNY-BOYEFFLES	2 475	2 472	639	1,02	16 223	0,49
BULLY-LES-MINES	12 274	12 195	536	1,17	10 738	1,00
CARENCY	782	776	516	1,20	19 430	0,19
ELEU-DIT-LEAUWETTE	2 916	2 913	598	1,08	11 701	0,91
ESTEVELLES	2 050	2 049	489	1,25	12 693	0,82
FOUQUIERES-LES-LENS	6 441	6 437	570	1,12	9 474	1,12
GIVENCHY-EN-GOHELLE	2 046	2 033	535	1,18	17 414	0,38
GOUY-SERVINS	345	345	509	1,22	16 814	0,43
GRENAY	6 962	6 883	522	1,20	8 581	1,20
HARNES	12 447	12 418	1 038	0,40	10 654	1,01
HULLUCH	3 452	3 447	542	1,17	12 082	0,87
LENS	31 920	31 798	862	0,67	10 029	1,06
LIEVIN	30 822	30 789	658	0,99	9 362	1,13
LOISON-SOUS-LENS	5 439	5 431	704	0,91	10 908	0,98
LOOS-EN-GOHELLE	6 970	6 917	567	1,13	12 183	0,86
MAZINGARBE	8 085	8 078	703	0,92	9 592	1,11
MERICOURT	11 472	11 415	482	1,26	10 137	1,05
MEURCHIN	3 790	3 790	468	1,28	12 799	0,81
NOYELLES-SOUS-LENS	6 698	6 693	728	0,88	9 868	1,08
PONT-A-VENDIN	3 188	3 184	480	1,26	9 945	1,07
SAINS-EN-GOHELLE	6 119	6 111	519	1,20	10 737	1,00
SALLAUMINES	9 699	9 695	563	1,13	8 114	1,24
SERVINS	1 125	1 125	506	1,22	15 912	0,52
SOUCHEZ	2 601	2 593	585	1,10	16 655	0,45
VENDIN-LE-VIEIL	8 594	8 587	757	0,83	10 880	0,99
VILLERS-AU-BOIS	596	593	488	1,25	16 051	0,50
VIMY	4 331	4 326	668	0,97	18 121	0,31
WINGLES	8 822	8 818	651	1,00	10 526	1,02
TOTAL	244 335	243 731	649	1,00	10 724	1,00

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2024						
Communes	SOCLE REGLEMENTAIRE			Amortisseur SIZIAF 34%	Part garantie non baisse SIZIAF 31%	TOTAL DSC PROVISOIRE 2024
	Potentiel fiscal 15%	revenu par habitant 20%	assiette réglementaire 35%			
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	13 537,80	6 383,75	19 921,54	0,00	0,00	19 921,54
ACHEVILLE	4 190,57	1 575,31	5 765,89	0,00	11 141,40	16 907,28
AIX-NOULETTE	23 063,40	20 245,77	43 309,17	0,00	0,00	43 309,17
ANGRES	32 440,95	30 444,88	62 885,83	0,00	0,00	62 885,83
ANNAY	28 014,21	26 721,03	54 735,23	0,00	0,00	54 735,23
AVION	112 509,08	148 879,14	261 388,23	0,00	0,00	261 388,23
BENIFONTAINE	2 158,73	631,70	2 790,42	126 944,82	114 025,64	243 760,89
BILLY-MONTIGNY	53 182,26	71 526,87	124 709,13	0,00	0,00	124 709,13
BOUVIGNY-BOYEFFLES	14 077,61	5 606,03	19 683,64	0,00	0,00	19 683,64
BULLY-LES-MINES	79 850,30	90 458,72	170 309,02	0,00	0,00	170 309,02
CARENCY	5 514,97	547,72	6 062,69	0,00	0,00	6 062,69
ELEU-DIT-LEAUWETTE	17 031,45	19 561,03	36 592,48	0,00	0,00	36 592,48
ESTEVELLES	14 228,15	12 359,24	26 587,39	0,00	0,00	26 587,39
FOQUIERES-LES-LENS	40 207,69	52 322,01	92 529,70	0,00	0,00	92 529,70
GIVENCHY-EN-GOHELLE	13 372,09	5 472,56	18 844,64	0,00	0,00	18 844,64
GOUY-SERVINS	2 362,91	991,83	3 354,74	0,00	0,00	3 354,74
GRENAY	44 739,39	60 351,53	105 090,92	0,00	0,00	105 090,92
HARNES	30 756,79	94 039,02	124 795,81	0,00	30 707,43	155 503,24
HULLUCH	22 169,79	21 735,29	43 905,08	293 902,15	263 991,70	601 798,93
LENS	130 800,78	264 610,93	395 411,71	0,00	0,00	395 411,71
LIEVIN	167 172,35	252 114,00	419 286,35	0,00	0,00	419 286,35
LOISON-SOUS-LENS	26 941,27	39 087,85	66 029,12	0,00	0,00	66 029,12
LOOS-EN-GOHELLE	43 990,84	47 096,06	91 086,90	523 798,83	470 491,78	1 085 377,51
MAZINGARBE	42 040,32	65 737,01	107 777,32	0,00	0,00	107 777,32
MERICOURT	79 455,37	89 350,67	168 806,03	0,00	0,00	168 806,03
MEURCHIN	26 081,32	21 771,01	47 852,33	309 103,14	277 645,68	634 601,15
NOYELLES-SOUS-LENS	33 324,04	52 841,42	86 165,46	0,00	0,00	86 165,46
PONT-A-VENDIN	21 472,25	24 608,47	46 080,71	320 679,76	288 044,16	654 804,63
SAINS-EN-GOHELLE	40 897,64	44 605,33	85 502,97	0,00	0,00	85 502,97
SALLAUMINES	59 905,07	87 940,35	147 845,42	0,00	0,00	147 845,42
SERVINS	7 341,07	6 051,33	13 392,39	0,00	0,00	13 392,39
SOUCHEZ	16 683,71	9 666,81	26 350,52	0,00	0,00	26 350,52
VENDIN-LE-VIEIL	37 230,69	61 166,55	98 397,24	692 031,09	621 603,02	1 412 031,35
VILLERS-AU-BOIS	4 354,18	2 231,57	6 585,75	0,00	0,00	6 585,75
VIMY	23 962,25	12 710,39	36 672,64	0,00	0,00	36 672,64
WINGLES	49 031,38	67 347,05	116 378,43	825 483,55	741 474,01	1 683 335,99
TOTAL	1 364 092,65	1 818 790,20	3 182 882,85	3 091 943,34	2 819 124,81	9 093 951,00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPUH NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D27

RESSOURCES ET MOYENS

Attribution de compensation (AC) provisoire 2024

L'attribution de compensation (AC) est un mécanisme de neutralisation des transferts de produit fiscal entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Son mode de calcul est régi par l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour l'intercommunalité qui lève une fiscalité professionnelle unique.

L'attribution de compensation doit obligatoirement être notifiée aux communes par la CALL avant la date du 15 février.

Il est rappelé que cette attribution de compensation représente le montant de la fiscalité économique (taxe professionnelle) transférée par les communes à la CALL au moment de l'adoption de la fiscalité professionnelle unique, minoré des charges transférées à la communauté d'agglomération, au moment du transfert.

L'attribution de compensation est ajustée à chaque nouveau transfert de compétence des communes à la communauté d'agglomération, donnant lieu à un transfert de charges et produits, conformément aux délibérations adoptées par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Les montants et conditions de révision des attributions de compensation peuvent également être fixés librement par le Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers et en accord avec chaque conseil municipal concerné par une évolution de son attribution, à la majorité simple.

La présente délibération a ainsi pour objet de fixer librement les montants de l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2024, pour les 36 communes membres de la Communauté d'Agglomération, conformément aux modalités de répartition adoptées le 10 novembre 2021, dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.

En effet, l'application du pacte financier et fiscal de solidarité visant le principe de neutralité financière pour les communes, l'écêtement des gains relatifs de dotation de solidarité communautaire par rapport à 2021 s'effectue via un prélèvement sur l'attribution de compensation des communes dont la dotation progresse, et ce, afin de tendre à permettre de compenser celles sur lesquelles la dotation baisse.

Représentant le reversement de la fiscalité historiquement transférée par les communes au moment du passage en taxe professionnelle unique de la Communauté d'agglomération, les attributions de compensation intègrent ainsi à partir de 2022 le principe de neutralisation des impacts de la refonte de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le dispositif prévu dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 10 novembre 2021 est le suivant :

1. Un maintien des attributions de compensation dites « socle » à leur niveau de 2021 au titre des transferts passés, à la fois de fiscalité et de charges.
2. L'évaluation systématique du coût des compétences transférées futures et leur déduction des attributions de compensation des communes concernées par ces transferts, tel que prévu à l'article L.1609 nonies C du Code Général des Impôts.

3. La correction dérogatoire des attributions de compensation des communes disposant d'un niveau de dotation de solidarité communautaire (DSC) croissant par rapport au montant 2021 du fait de l'application des nouveaux critères à compter de 2022, et donc pour 2024.

Si les deux premiers mécanismes s'inscrivent dans une logique d'application du droit commun, le troisième implique une révision dérogatoire nécessitant à la fois une décision à la majorité des 2/3 du Conseil de Communauté, ainsi que l'accord de chaque conseil municipal des communes intéressées par cette révision dérogatoire.

L'attribution de compensation prévisionnelle 2024 est égale à 33 176 293,21 € versés par la CALL à 26 communes et 354 382,46 € versés à la CALL par 10 communes.

Pour ne pas obérer la trésorerie des communes et leur assurer la meilleure visibilité possible, l'attribution de compensation est versée par douzième.

Vu le V de l'article 1609 nonies du CGI,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 24 janvier 2022,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer les montants de l'attribution de compensation prévisionnelle 2024 par commune comme figurant dans le tableau annexé.

Décide de liquider les montants par douzièmes à compter de janvier 2024.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 33 176 293,21 € en dépenses et de 354 382,46 € en recettes seront inscrits au Budget Primitif 2024 respectivement sur les imputations Budget Principal/fonctionnement/LC8645 et Budget Principal/fonctionnement/LC8641.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

€ - Prévisionnel	Attributions de compensation positive 2021	Attributions de compensation négative 2021	Correction DSC prévisionnelle 2024	Attributions de compensation positive 2024 - prévisionnelle	Attributions de compensation négative 2024 - prévisionnelle
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE		-24 391,00	14 687,23		-39 078,23
ACHEVILLE		-55 360,00	0,00		-55 360,00
AIX-NOULETTE	340 759,00		27 239,77	313 519,23	
ANGRES	142 231,00		35 626,78	106 604,22	
ANNAY	236 807,00		38 103,28	198 703,72	
AVION	1 178 324,00		175 575,17	1 002 748,83	
BENIFONTAINE		-43 012,00	0,00		-43 012,00
BILLY-MONTIGNY	723 888,00		80 027,78	643 860,22	
BOUVIGNY-BOYEFFLES	265 942,00		11 876,24	254 065,76	
BULLY-LES-MINES	541 959,00		113 701,16	428 257,84	
CARENCY		-26 391,00	4 421,58		-30 812,58
ELEU-DIT-LEAUWETTE	205 018,00		18 127,28	186 890,72	
ESTEVELLES	4 543,00		20 342,86		-15 799,86
FOUQUIERES-LES-LENS	724 691,00		59 529,24	665 161,76	
GIVENCHY-EN-GOHELLE		-44 676,00	13 017,07		-57 693,07
GOUY-SERVINS		-12 450,00	945,08		-13 395,08
GRENAY	725 943,00		67 750,49	658 192,51	
HARNES	5 877 676,00		0,00	5 877 676,00	
HULLUCH	205 942,00		0,00	205 942,00	
LENS	9 293 228,00		145 004,44	9 148 223,56	
LIEVIN	4 859 461,00		229 107,87	4 630 353,13	
LOISON-SOUS-LENS	982 307,00		24 779,55	957 527,45	
LOOS-EN-GOHELLE	380 148,00		0,00	380 148,00	
MAZINGARBE	1 637 040,00		72 966,40	1 564 073,60	
MERICOURT	361 649,00		109 461,67	252 187,33	
MEURCHIN		-62 985,00	0,00		-62 985,00
NOYELLES-SOUS-LENS	1 634 182,00		43 617,46	1 590 564,54	
PONT-A-VENDIN	67 542,00		0,00	67 542,00	
SAINS-EN-GOHELLE	239 314,00		51 403,17	187 910,83	
SALLAUMINES	1 199 635,00		80 356,92	1 119 278,08	
SERVINS		-9 576,00	6 961,66		-16 537,66
SOUCHEZ	36 193,00		18 744,17	17 448,83	
VENDIN-LE-VIEIL	1 146 487,00		0,00	1 146 487,00	
VILLERS-AU-BOIS		-16 349,00	3 359,98		-19 708,98
VIMY	286 616,00		20 324,93	266 291,07	
WINGLES	1 306 635,00		0,00	1 306 635,00	
Total	34 604 160,00	-295 190,00	1 487 059,24	33 176 293,21	-354 382,46



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D28

RESSOURCES ET MOYENS

Rapport Préalable au Débat d'Orientations Budgétaires 2024

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communautés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants dans les 10 semaines précédant le vote du Budget.

Vu la loi de finances publiques du 29 décembre 2023,

Vu le projet de loi de programmation des finances publiques 2024-2027,

Vu les articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 14 représentés sur 90 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPUH NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 14

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C080224_D29

MOTION

**Motion présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN
et les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain
et les élus du Groupe Communiste et Républicain
CONTRE LE PORT DE L'UNIFORME A L'ECOLE**

Gabriel ATTAL, ancien Ministre de l'Education Nationale et actuel Premier Ministre, avait annoncé dans le cadre de ses précédentes fonctions sa volonté d'expérimenter le port de l'uniforme dans les établissements scolaires à partir de septembre 2024.

Cette annonce brutale et sans concertation d'une décision qui recycle un vieux serpent de mer de la droite est en décalage avec les attentes et aspirations de toute la communauté éducative. En effet, la mise en œuvre de l'uniforme au sein de nos établissements scolaires ne réglera aucunement le problème d'attractivité du métier d'enseignant, la revalorisation nécessaire de leurs salaires, les inégalités scolaires persistantes ou les effectifs trop nombreux dans nos classes.

Bien pire, en faisant porter la dépense par les collectivités, cette mesure les prive de moyens qui pourraient être bien plus utilement consacrés au financement des projets pédagogiques (apprentissage de la natation, sorties scolaires, intervenants musicaux...).

Moins que de communication c'est d'action concrète, de considération et d'écoute pour nos enseignants dont l'école de la République a besoin et c'est le sens de l'engagement des élus de nos communes au plus près du terrain et des préoccupations des enfants et de leurs familles.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain, refusent expressément cette mesure.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.